



CC du Pays Riolois (Siren : 247000706)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Rioz
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/1999
Date d'effet	29/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Roger RENAUDOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Rue des Frères Lumière
Numéro et libellé dans la voie	ZA la charrière
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70190 rioz
Téléphone	03 84 91 84 94
Fax	03 84 91 88 24
Courriel	cc.pays.riolois@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 304
-----------------------------	--------

Densité moyenne 42,00

Périmètre

Nombre total de communes membres : 33

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Aulx-lès-Cromary (217000363)	148
70	Bonnevent-Velloreille (217000769)	347
70	Boulot (217000843)	652
70	Boult (217000850)	587
70	Bussièrès (217001072)	388
70	Buthiers (217001098)	308
70	Chambornay-lès-Bellevaux (217001189)	180
70	Chaux-la-Lotière (217001452)	405
70	Cirey (217001544)	358
70	Cordonnet (217001742)	134
70	Cromary (217001890)	244
70	Etuz (217002245)	686
70	Fondremand (217002393)	190
70	Grandvelle-et-le-Perrenot (217002757)	343
70	Hyet (217002880)	108
70	La Malachère (217003268)	301
70	Maizières (217003250)	348
70	Montarlot-lès-Rioz (217003557)	296
70	Montboillon (217003565)	254
70	Neuveville-lès-Cromary (217003839)	358
70	Oiselay-et-Grachaux (217003938)	430
70	Pennesières (217004050)	186
70	Perrouse (217004076)	257
70	Quenoche (217004316)	247
70	Recologne-lès-Rioz (217004415)	249
70	Rioz (217004472)	2 202
70	Ruhans (217004563)	161
70	Sorans-lès-Breurey (217004936)	432
70	Traitiéfontaine (217005032)	162
70	Trésilley (217005073)	232
70	Vandelans (217005198)	119
70	Villers-Bouton (217005602)	171
70	Voray-sur-l'Ognon (217005750)	821

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Compétences optionnelles : Maîtrise d'oeuvre au profit des communes membres des études conduisant à la définition des périmètres de protection des sources et des captages d'eau potable.

- Assainissement collectif

Compétence optionnelle : Elaboration des schémas directeurs d'assainissement en concertation avec les communes membres.

- Assainissement non collectif

Compétences optionnelles : Mise en place du "Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)" : Les missions exercées sont : - pour les installations neuves et à réhabiliter : le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages ; - pour les autres installations : la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages ; - le conseil et la relation clientèle, la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles : Collecte des déchets ménagers - Gestion et organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Mise en place, gestion et organisation du tri sélectif, par tous les moyens utiles, des déchets ménagers et assimilés. - institution et perception de la TEOM ou de la REOM

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles : Traitement des déchets ménagers : - Gestion et organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Mise en place, gestion et organisation du tri sélectif, par tous les moyens utiles, des déchets ménagers et assimilés. - institution et percep Adhésion au SYTEVOM avec délégation de la compétence "traitement" des déchets ménagers et assimilés.

- Autres actions environnementales

Compétences optionnelles : - Résorption des décharges de toute nature. - Etude d'un programme d'amélioration de l'environnement dans les communes membres. - Etudes et travaux d'entretien, d'aménagement et de mise en valeur des ruisseaux et cours d'eau domaniaux et/ou non domaniaux et de leurs ouvrages annexes, sauf rivière OGNON. - Gestion des déchetteries à Rioz et Boulot - Aménagement et entretien, en partenariat avec le Pays des 7 Rivières, des chemins de randonnée hors catégorie I, inscrits au Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). L'inventaire des itinéraires communautaires sera défini, complété ou restreint par décision du conseil communautaire.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Compétences obligatoires : - Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale qui sont d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire : la ZA "en Savourot" à Voray-sur-l'Ognon, la partie communautaire de la zone à Chaux-la-Lotière, la ZA "La Charrière" à Rioz, la ZA à Boulot, le pôle de développement économique à Rioz, l'extension de la ZA "Le Chaillaux" à Rioz et toutes les zones d'activités aménagées par la communauté.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Compétences obligatoires : - Action de développement économique : * construction et gestion de bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux ou tertiaires pour permettre l'implantation d'entreprises nouvelles ou le développement d'entreprises existantes. * toute action relative au conseil et à l'information aux entreprises, à l'accompagnement de leurs projets, à la promotion et signalisation des zones d'activités communautaires et de toute l'activité économique et touristique existante dans le périmètre de la communauté. * Instauration, perception et affectation de la taxe de séjour. * aides indirectes pour l'accueil et l'environnement des activités. * intervention à la demande des communes, en faveur de l'installation et du maintien des commerces, activités artisanales, industrielles et tertiaires. - Etudes et interventions visant à la création et au développement d'une filière bois sans ingérence dans le patrimoine forestier de chaque commune. - Création, réfection de pistes et chemins forestiers, places de retournement et de stockage sur des emprises mises à disposition par les communes membres. - Mise en oeuvre d'une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural " ORAC du Pays des 7 Rivières " et participation financière aux diagnostics d'entreprises et*

à la modernisation de l'appareil commercial, artisanal et de service du Pays Riolois dans le cadre de conventions d'opérations passées entre les différents partenaires.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Compétences obligatoires : - conception, construction, grosses réparations, entretien des bâtiments et des équipements - gestion de la Maison de Pays et de la Maison Communautaire Compétences optionnelles : - construction, grosses réparations, organisation du fonctionnement, gestion, entretien et surveillance des équipements culturels, sportifs et de loisirs suivants : *Gymnase à Rioz *Centre Intercommunal de Rencontres à Voray-sur-l'Ognon *Piscine à Rioz * Piscine à Chaux-la-Lotière et tout équipement réalisé par la CC *Acquisition et réhabilitation du moulin de Fondremand *Mise en réseau des acteurs culturels lors d'événements d'intérêt communautaire et sensibilisation des publics locaux sur l'éducation artistique dans le cadre du Pack culturel ou tout autre programme d'aide à la culture - réhabilitation, entretien du petit patrimoine architectural propriété des communes membres (fontaines, lavoirs, calvaires, abreuvoirs, monuments votifs) en dehors de ceux situés dans les cimetières communaux ou intercommunaux.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Compétences optionnelles : - construction, grosses réparations, organisation du fonctionnement, gestion, entretien et surveillance des équipements culturels, sportifs et de loisirs suivants : * Gymnase à Rioz * Centre Intercommunal de Rencontres à Voray-sur-l'Ognon * Piscine à Rioz * Piscine à Chaux-la-Lotière et tout équipement réalisé par la CC * Acquisition et réhabilitation du moulin de Fondremand * Mise en réseau des acteurs culturels lors d'événements d'intérêt communautaire et sensibilisation des publics locaux sur l'éducation artistique dans le cadre du Pack culturel ou tout autre programme d'aide à la culture - réhabilitation, entretien du petit patrimoine architectural propriété des communes membres (fontaines, lavoirs, calvaires, abreuvoirs, monuments votifs) en dehors de ceux situés dans les cimetières communaux ou intercommunaux.

- Etablissements scolaires

Compétences optionnelles : - Soutien aux projets et actions éducatives au collège : * voyages à l'étranger, * foyer socio-éducatif du collège, * ouverture sur le milieu, * association sportive. - Compétence scolaire : est considéré d'intérêt communautaire, l'ensemble des services scolaires et périscolaires (acquisition, entretien et renouvellement du matériel scolaire et périscolaire et du matériel collectif d'enseignement, rémunération des personnels de services et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et des équipements bâtimentaires (construction, entretien et fonctionnement) concourant à l'accueil périscolaire et à l'enseignement public préélémentaire et élémentaire des élèves scolarisés qui résident sur le territoire de la communauté. Sont également d'intérêt communautaire, l'ensemble des activités organisées à l'intention des élèves scolarisés qui résident sur le territoire de la communauté se déroulant durant le temps scolaire hors des bâtiments scolaires, notamment les classes de découverte et classes vertes, ainsi que les activités mises en oeuvre en application de la réforme des rythmes scolaires

- Activités péri-scolaires

Compétences optionnelles : Mise en oeuvre de services d'accueil de la petite enfance, d'accueil et de restauration périscolaires : - Construction, organisation du fonctionnement et gestion de la crèche, halte-garderie à Rioz : grosses réparations et entretien des bâtiments et du matériel ; mise en oeuvre de l'accueil et de la garde des enfants... - Organisation du fonctionnement et gestion de la crèche, halte-garderie à Voray-sur-l'Ognon : grosses réparations et entretien des bâtiments et du matériel ; mise en oeuvre de l'accueil et de la garde des enfants... - Construction, organisation du fonctionnement et gestion d'une crèche, halte-garderie à l'ouest de la communauté : grosses réparations et entretien des bâtiments et du matériel ; mise en oeuvre de l'accueil et de la garde des enfants.. - Organisation du fonctionnement et gestion du Relais communautaire pour les Assistantes Maternelles. *Signature et mise en oeuvre des contrats petite enfance, des Contrats Educatifs Locaux et de tous autres contrats liés aux actions concernant la jeunesse, menées en partenariat tant avec la Caisse d'Allocations Familiales qu'avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'État ou de la Direction Education, Jeunesse et Sport du Conseil Général. * Organisation du fonctionnement, gestion et animation du service d'accueil et de restauration périscolaires dans les écoles situées sur le territoire communautaire. Pour les communes membres de la CCPR, adhérentes à des groupements scolaires comptant des communes extérieures à la communauté, une participation au fonctionnement, à la gestion, à l'animation et à l'organisation du service d'accueil et de restauration périscolaires pourra être mise en oeuvre dans le cadre de conventions. Des communes extérieures à la communauté, adhérentes à des groupements scolaires dont le site d'accueil et de restauration périscolaires est administré par la CCPR, pourront bénéficier du service à prix coûtant, dans le cadre de conventions. *

Mise à disposition, à prix coûtant, de personnel communautaire à des collectivités locales, des Etablissements Publics et des associations du Pays Riolois dans le cadre de conventions. * Mise à disposition de personnel, à prix coûtant, par des collectivités locales, des Etablissements Publics à la CCPR dans le cadre de conventions. Organisation du fonctionnement, gestion et organisation de services d'accueil extrascolaires sur le territoire communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétence optionnelle : Mise en oeuvre de la compétence Education musicale dans le cadre du syndicat mixte pour l'école départementale de musique

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétence obligatoire : - Elaboration, modification, révision et suivi d'un SCOT.

- Schéma de secteur

Compétence obligatoire : Elaboration de schémas de secteur et de schémas de zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : - Elaboration, modification et révision, en concertation avec les communes membres, des cartes communales, des Plans Locaux d'Urbanisme et de tous documents définissant ou réglementant un zonage d'urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétence obligatoire : Elaboration de schémas de zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

- Organisation des transports non urbains

Compétence obligatoire : La CC du Pays Riolois est Autorité Organisatrice de Transport de 2ème rang (AOT2) pour la mise en place d'un service de transport à la demande pour les habitants de la communauté de communes, par délégation du Conseil Général de la Haute-Saône

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Compétences obligatoires : - Etude et mise en oeuvre de programmes d'aménagement : * chartes, contrats de développement régionaux et départementaux et programmes européens dont LEADER, * participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la charte de territoire du Pays des Sept Rivières et du contrat de Pays et du Pôle d'excellence Rurale (PER).

- Etudes et programmation

Mise en place et gestion d'un "Système d'Information Géographique" (SIG)

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Compétence optionnelle : Elaboration et mise en oeuvre de programmes locaux d'habitat.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétence optionnelle : - Etude et mise en oeuvre d'OPAH et PIG.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Compétence obligatoire : Aménagement de l'espace - compétence numérique : * l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en oeuvre des réseaux de communications électroniques établis par des membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; la réalisation d'opérations de montée en haut débit dans une perspective à terme de couverture THD ; l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; l'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; l'organisation et la mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; l'activité "d'opérateur d'opérateurs" en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; l'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; la commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'autres opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électronique à l'utilisateur final ; toute réalisation d'études

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE POUR LE TRANSFERT, LA VALORISATION ET L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES	SM fermé	231 294
70	Syndicat Mixte "HAUTE-SAONE NUMERIQUE" (200044527)	SM ouvert	203 396
70	SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DE LA HAUTE SAONE (257002584)	SM ouvert	73 519

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)